

# Crise sanitaire du COVID-19

## Informations aux entreprises



L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19 : Retrouvez les informations utiles sur les mesures de soutien aux entreprises pour faire face à cette crise sanitaire.



Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place différentes mesures de soutien aux entreprises :



- 1 **Délais de paiement** d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
- 2 **Remise d'impôts directs**
- 3 **Report des loyers et factures** (eau, gaz, électricité)
- 4 **Fonds de solidarité** pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs : une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 €
- 5 **Prêt garanti par l'Etat**
- 6 Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
- 7 Dispositif de **chômage partiel**
- 8 **Médiateur** des entreprises en cas de conflit

Pour savoir comment en bénéficier : retrouvez [ici](#) le détail de ces mesures ainsi que l'ensemble des contacts pour vous accompagner pour la réalisation des démarches.



La **Région Bretagne** a voté plus de 100 millions d'€ d'aides exceptionnelles aux entreprises. Il s'agit d'une série de mesures visant à réduire l'impact causé par la pandémie de Covid-19 sur des secteurs-clés de l'activité bretonne.

Il s'agit de préserver au maximum la **vie économique et associative** de la région ainsi que les établissements de formation professionnelle et leurs bénéficiaires.

Ainsi, la Région va engager **103,8 M€** dans ses différents champs d'intervention, en lien avec les autres collectivités de Bretagne.

Retrouvez le détail de ces mesures sur <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/un-soutien-massif-aux-entreprises/>

### LES CHAMBRES CONSULAIRES VOUS INFORMENT ET VOUS ACCOMPAGNENT



La CCI a mis en place un numéro vert pour répondre à vos questions et être accompagné dans vos démarches : **N° Vert 0 800 005 056**.

Retrouvez également sur le site internet de la [CCI du Morbihan](#) un certain nombre d'informations sur le soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire, vous retrouverez notamment les **formalités à distance**, la liste des contacts et les informations nécessaires à la réalisation de vos **démarches administratives, fiscales et salariales**, ...



Les **Chambres de métiers et de l'artisanat** ont mis en place au niveau national un réseau de conseil et d'accompagnement des artisans dans chaque département. Retrouvez l'ensemble des contacts en cliquant [ici](#).



La **Chambre d'agriculture** est mobilisée pour informer en continu les agriculteurs : un numéro vert Chambre d'agriculture à la disposition des agriculteurs pour poser toutes leurs questions en direct à nos conseillers : **N° Vert 0801 902 369**.

Retrouvez également les informations actualisées mises à jour au quotidien sur : <https://www.chambre-agriculture-bretagne.com>



Face à l'épidémie de Coronavirus Covid 19, **Centre Morbihan Communauté** apporte son soutien à toutes les entreprises

du territoire et met en place l'**anticipation des versements du PASS COMMERCE ET ARTISANAT** :

Les commerçants et artisans éligibles au dispositif dont les dossiers ont été instruits et ont fait l'objet d'une délibération bénéficieront du versement de **60% de la somme allouée** au titre de leur demande.

De plus, toute entreprise ayant déposé une lettre d'intention au titre de ce dispositif d'aide, dispose d'un **délai supplémentaire** de trois mois pour déposer leur dossier.

⊕ Durant cette période de confinement le service développement économique reste bien évidemment joignable pour informer et accompagner les entreprises et professionnels du territoire. Vous pouvez le contacter au **02 97 44 22 58** ou à [economie@cmc.bzh](mailto:economie@cmc.bzh) pour toutes questions et demandes d'informations.

